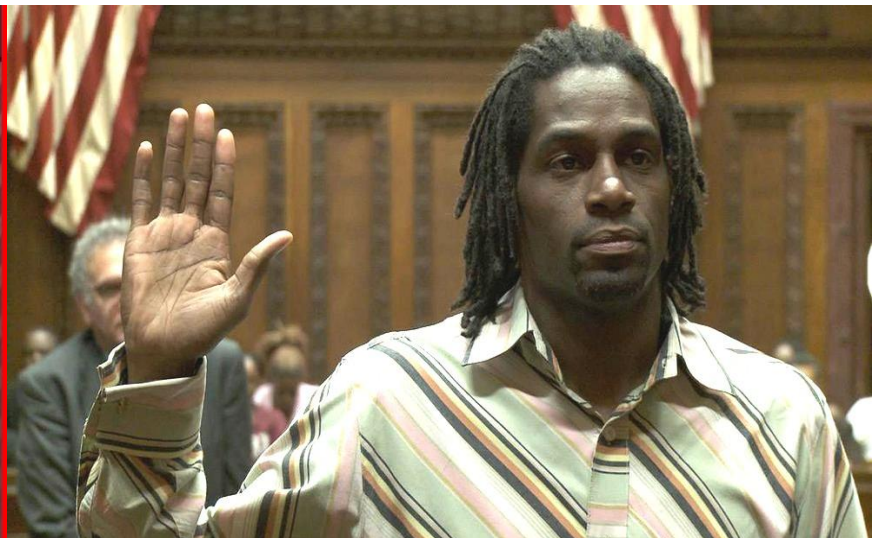


Fiche pédagogique

Cleveland
contre
Wall Street

Sortie en salles
18 août 2010 (France)
15 septembre 2010
(Suisse romande)



Film long métrage,
Suisse/France, 2010

Réalisation :
Jean-Stéphane Bron

Les intervenants :
Barbara Anderson ;
Les avocats de la ville : Josh
Cohen, Kathleen Engel, Mark
Stanton.
L'avocat des banques : Keith
Fisher.
Le juge : Thomas J. Pokorny
Les témoins : Robert Kole,
Frederick Kushen, Kurtis
Rodgers Kushen, Raymond
Velez, Keith Taylor, Tony
Brancatelli, Michael Osinski,
Peter J. Wallison.
Le jury : Irene Morrow, Alexis
Flanagan Williams, Frederick
Wilson, Jim Gallagher,
Mohammed Ghib, Angela Justin,
Zenon Domanski, Barbara
Simmons

Distribution suisse: JMH
Distributions

Version originale anglaise,
sous-titres français

Durée : 1h38

Public concerné :
âge légal : 7 ans
âge suggéré : 14 ans
<http://www.filmages.ch>

Quinzaine des
réalisateurs, Cannes 2010

Résumé

Le 11 janvier 2008, Josh Cohen et ses associés, avocats de la ville de Cleveland, assignent en justice les 21 banques qu'ils jugent responsables des saisies immobilières qui dévastent leur ville (20.000 familles expulsées de leur logis...). Mais les banques de Wall Street qu'ils attaquent s'opposent par tous les moyens à l'ouverture d'une procédure.

« Cleveland contre Wall Street » met en scène un procès qui

aurait dû avoir lieu. Un procès de cinéma, dont l'histoire, les protagonistes et leurs témoignages sont bien réels. Car tous tiennent ici leur rôle : le juge, les avocats, les témoins, et même les membres du jury populaire qui doivent rendre leur verdict. Témoin après témoin, le film démonte, à hauteur humaine, la mécanique des « subprimes », ces prêts hypothécaires à risque qui ont mis le feu à l'économie mondiale.

Commentaires

Né en 1969, le réalisateur suisse Jean-Stéphane Bron s'est déjà distingué par plusieurs documentaires qui allient rigueur du dispositif et approche originale d'un thème. « Connu de nos services » (1997) donne aussi bien la parole à des citoyens fichés à leur insu qu'aux policiers chargés de ce travail de l'ombre. Derrière les cinq histoires d'auto-école de « La bonne conduite » (1999) se profile une réflexion sur l'intégration des étrangers en

Suisse. « En cavale » (2001) s'intéresse à quelques évadés forcés de mener une existence clandestine. « Le Génie helvétique » (« Mais im Bundeshuus », 2003) détaille avec une feinte ingénuité le fonctionnement d'une commission parlementaire chargée de légiférer (ou non) sur les organismes génétiquement modifiés.

Après un passage momentané à la fiction (« Mon frère se marie », 2006), Jean-Stéphane

Disciplines et thèmes concernés

Economie :

Le rôle des banques dans le système capitaliste.

Les taux d'intérêt.

Les mécanismes du crédit hypothécaire.

La titrisation des crédits à risque (subprimes) et la vente de ces produits à travers le monde.

La crise des « subprimes » de 2008.

L'intervention des Etats pour venir au secours des banques.

Les saisies d'immeubles et les ventes forcées.

Géographie :

Cleveland et la région industrielle des grands lacs.

La mondialisation et l'effet domino des crises économiques.

Français :

Appropriation d'un vocabulaire propre à l'économie et à la finance

Education aux médias :

Le « film de procès », un genre en soi.

La différence entre un reportage et une démarche documentaire au long cours.

La difficulté de montrer à l'écran la réalité des mécanismes économiques.

Le recours à la voix off

Bron a consacré près de quatre ans à approcher un univers qui échappe le plus souvent à toute représentation : le milieu de la banque et de la finance internationale. Ses démarches ont suscité méfiance et refus chez la plupart des interlocuteurs approchés, en Suisse comme aux Etats-Unis.

En 2008, la crise mondiale provoquée par les « subprimes » a marqué un tournant et un déclic dans les démarches du cinéaste. Il a d'abord réalisé un documentaire pour la télévision : « [Traders](#) ». Mais son attention a surtout été accaparée par l'initiative hors normes de la ville de Cleveland, décidée à poursuivre en justice 21 banques.

Par le dispositif qu'il met en place, « Cleveland contre Wall Street » dissout habilement la frontière entre fiction et documentaire. Le procès est fictif, mais il n'est pas sans enjeu. Il se déroule selon le rituel qui donne de la tension à tous les « films de procès ». Les protagonistes ne sont pas des acteurs qui récitent les répliques d'un script. Ils expriment leur vérité, leur ressenti, dans l'instant de l'interrogatoire mené selon les règles usuelles.

La question à trancher est simple : les 21 banques attaquées peuvent-elles être tenues responsables de la perte de leur logis par des milliers de familles à Cleveland ?

Les témoins à charge ou à décharge sont interrogés tour à tour par un avocat de la ville et par un avocat motivé par la défense des banques.

Rythmé et précis, le film a une indéniable valeur pédagogique : les témoins apportent des informations qui nous amènent à comprendre les mécanismes du crédit et les pratiques en

vigueur dans le contexte immobilier des Etats-Unis. Ces informations permettent de distinguer les causes des effets.

Jean-Stéphane Bron capte les étapes de ce procès sans en orienter les débats, ni l'issue. En libérant la parole, (étouffée par les procédures dans la réalité), il donne aux citoyens l'occasion de faire entendre leur voix dans un débat accaparé par les experts. Mais son honnêteté intellectuelle l'amène à accorder une place importante aux arguments des partisans de la dérégulation des marchés.

Ancien conseiller de Ronald Reagan, Peter J. Wallison (photo ci-dessous, à gauche) réussit ainsi à imputer à l'administration Clinton la déconfiture des « subprimes ». Selon lui, c'est ce gouvernement démocrate qui aurait faussé le marché en instaurant des mesures visant à favoriser l'accès à la propriété des classes moyennes au milieu des années 1990 !



Le film procède d'une intention citoyenne (éclairer le passé récent, pour mieux orienter les choix futurs). Mais il fait aussi mesurer l'écart abyssal qui sépare les citoyens des sphères où se décide (ou pas) la régulation de l'économie.

Lire aussi l'entretien avec le cinéaste, au bas de cette fiche

Objectifs

Apprendre à bien séparer les faits et l'interprétation des faits (le commentaire sur les faits)

Comprendre le mécanisme du **crédit hypothécaire**, ses avantages et ses risques

Comprendre le lien entre risque et taux d'intérêt (rémunération du risque)

Comprendre les risques pris par les particuliers qui utilisent le crédit pour satisfaire des besoins de consommation

Connaître les failles qu'utilisent les courtiers peu scrupuleux pour encourager certains à contracter des crédits

Connaître les erreurs commises par les banques et les motivations qui ont permis la diffusion mondiale de produits financiers « toxiques »

Connaître la notion d'institution « too big to fail » (« trop grande pour faire faillite ») et l'obligation faite aux pouvoirs publics de les soutenir

Débattre de l'opportunité de réguler le marché, des mesures à prendre et des conditions à poser

Prendre conscience de la responsabilité individuelle des consommateurs

Pistes pédagogiques

LA FORME

1. Le dispositif documentaire

Mettre en évidence le fait que les informations que reçoit le spectateur du film viennent des protagonistes eux-mêmes. Le réalisateur intervient très peu : il pose le contexte au début du film, en voix-off, et précise son intention.

Souligner à quel point cette méthode diffère des documentaires dans lesquels la voix off prend une place importante, voire envahissante. Parfois, elle indique au spectateur ce qu'il doit voir, ce qu'il doit penser. Ce n'est pas le cas ici !

Ecarter une définition inappropriée : « Cleveland contre Wall Street » n'est **pas** un « **docu-fiction** ». Le docu-fiction recrée une situation réelle

avec des acteurs costumés et grimés, des décors reconstitués, selon un script.



Souligner aussi à quel point la démarche de Jean-Stéphane Bron se différencie d'un reportage journalistique dans un quartier sinistré : c'est par ses recherches sur le long terme que le cinéaste a pu entrer en contact avec des interlocuteurs de valeur, qui lui ont fait confiance.

Mettre en évidence la nécessité de travailler sur la durée et sur le terrain pour mieux faire comprendre un contexte.

2. Les saisies de maisons

S'intéresser à la manière dont le film représente l'expulsion des propriétaires insolvables.

Jean-Stéphane Bron filme-t-il leur départ forcé en direct, sur le vif ? Non, il privilégie une représentation décalée, via des photographies noir et blanc (Des Noirs en train de déménager quelques effets ; l'adjoint au shérif Robert Kole, arme au poing, en train d'investir une maison. On observera au passage que le film documente cette opération précise sans citer la source de ces photos. L'avocat Josh Cohen demande au témoin d'identifier **une** photo en audience. Mais le montage nous donne ensuite à voir plusieurs photos du même Robert Kole, sous plusieurs angles, sans qu'on puisse savoir qui a pris ces photos d'une qualité artistique indéniable...).

Autre séquence représentative d'une expulsion : après son passage à l'audience, on retrouve le témoin Frederick Kushen sur le porche de sa maison, le regard perdu dans le vague. Plusieurs plans nous montrent des pièces de la maison, désertes et dans un grand désordre. Puis la caméra suit la famille Kushen, qui roule en voiture pour une destination inconnue, au coucher du soleil. La route qui s'ouvre devant eux est comme dans certains films de Chaplin : passage obligé des délogés et boulevard vers l'inconnu.

Il y a aussi le récit indirect : Robert Kole raconte son émotion devant l'obligation d'expulser une propriétaire de 86 ans, dépassée par les événements.

LE CONTENU

3. Le crédit

Définir le prêt hypothécaire et les conditions auxquelles il est généralement octroyé (en Suisse, celui qui entend devenir propriétaire doit pouvoir avancer au moins 20% du montant d'un bien immobilier en fonds propres).

Enumérer différentes formes de crédit, telles que nous les connaissons :

- prêt hypothécaire
- crédit privé ou crédit à la consommation (petit crédit)
- leasing

Montrer les avantages que présente le crédit, pour différents acteurs de la scène économique (l'emprunteur, la banque, l'investisseur).

A partir des exemples donnés par le film, montrer le lien entre risque et taux d'intérêt. A quelles conditions les emprunteurs déjà endettés obtiennent-ils de nouveaux crédits ? A des taux prohibitifs ! Montrer que ce mécanisme vaut aussi pour des pays fortement endettés (on pourra citer la Grèce, mais aussi les 13.000 milliards de dollars de dette extérieure des Etats-Unis).

En inventant un exemple chiffré, montrer le poids des intérêts à payer dans le remboursement d'un crédit. Dans la perspective d'apprendre à gérer un budget, on pourra évoquer d'autres situations, plus proches des étudiants : comme la difficulté à rembourser un crédit lié à l'achat d'une voiture ou d'appareils électroniques.

Dans le film, Barbara Anderson et plusieurs membres du jury

plaident pour un complot délibéré : ce sont les gens pauvres et peu instruits qui ont été victimes de courtiers sans scrupules. Quels indices donne le film pour accréditer cette thèse ? N'est-ce pas en contradiction avec le dicton : « On ne prête qu'aux riches » ?



S'interroger : devrait-on protéger la population contre les effets nocifs du crédit ? De quelle manière ?

Présenter à la classe quelques publicités (presse ou internet) vantant l'accès à la propriété ou le recours au crédit : sur quels éléments met-on l'accent ? Quelle dimension reste sous-estimée ou carrément occultée ?

Que penser par exemple de cette offre pour un crédit privé, lue sur internet :

Taux d'intérêt
5.9% par an pour les crédits privés online
7.9% par an pour les demandes de crédit privé remises physiquement ou complétées dans les succursales

S'étonner au passage du prix énoncé par le témoin Francisco Velez au sujet de la maison qu'il a acquise (26.000 dollars). A quel prix se vendent les maisons dans votre région ? Comment expliquer une différence aussi vertigineuse ?

A partir de [cette statistique](#), comparer le taux de propriétaires dans les différents cantons suisses.

4. « Too big to fail »

Donner une [définition](#) de ce terme.

S'interroger sur l'inéquité, soulevée par certains intervenants du film : l'Etat ne bouge pas pour venir en aide aux particuliers, mais il vole au secours des banques trop grandes pour faire faillite, aux frais du contribuable.

Rappeler les montants injectés par la Confédération en octobre 2008 pour renflouer l'UBS : 6 milliards de francs (montants ensuite récupérés par la vente d'actions UBS).

5. Le phénomène de la spéculation

Rappeler que le marché de l'immobilier n'échappe pas à un phénomène de spéculation. L'avocat Keith Fisher y fait allusion dès le passage du premier témoin : il soupçonne une bonne partie des lésés d'avoir cherché à réaliser un investissement profitable (en achetant une maison à un certain prix, en espérant la revendre quelques temps plus tard à un prix supérieur).

De la même manière que les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel, rappeler que les prix de l'immobilier ne montent pas linéairement sans fin. Ils chutent parfois brutalement. En Espagne par exemple, entre 2009 et 2010, de nombreux ménages à faible revenu se sont retrouvés dans une situation difficile : forcés de se serrer la ceinture pour continuer à payer leurs traites et incapables de revendre un bien qui avait fortement perdu de sa valeur.

6. Les coûts cachés des expulsions

Se concentrer sur le témoignage du conseiller municipal Tony Brancatelli. Quels effets indirects pour la collectivité met-il en exergue ? (Réponse : les quartiers abandonnés – comme Slavic Village – doivent être sécurisés, réhabilités ou carrément détruits à grands frais par la ville de Cleveland. Pour éviter que les propriétés ne deviennent des dépotoirs ou les bases arrière des gangs, il faut dépenser des millions de dollars. Des millions qui pourraient être affectés à un meilleur usage : formation, création d'emplois, etc).

7. Les bienfaits de « la main invisible »

Dans le film, Peter J. Wallison soutient que des individus qui poursuivent des intérêts égoïstes et personnels produisent collectivement un résultat positif, selon le principe de la « [main invisible](#) ». Rappeler que ce concept découle des théories d'Adam Smith. Souligner à quel point cette question de la régulation du marché divise profondément démocrates et républicains aux Etats-Unis.

Pour aller plus loin

Site suisse du film :

www.CLEVELANDcontreWALLSTREET.ch

La bande-annonce et trois extraits vidéo du film :

http://www.filmsdulosange.fr/fr/fr_cleveland.html

Voyage au pays de la finance : des chroniques de Jean-Stéphane Bron parue dans le quotidien « **Le Temps** » :

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/e4e7bb56-ba99-11df-9081-51ae77d03fde/Candide_chez_les_financiers

« Crise des subprimes : si vous n'avez toujours rien compris » : les explications d'un trader sur le site **Rue89** :

<http://www.rue89.com/explicateur/2008/09/03/crise-des-subprimes-si-vous-navez-toujours-rien-compris>

« Deux ans après la faillite de Lehman Brothers, les banques devront appliquer des règles plus strictes ». Un article du magazine « **Le Point** » :

http://www.lepoint.fr/economie/deux-ans-apres-la-faillite-de-lehman-brothers-les-banques-devront-respecter-des-regles-plus-strictes-13-09-2010-1235882_28.php

« L'UBS, un an après le sauvetage » : un article de **Swissinfo** :

<http://www.tsr.ch/info/toute-info/1066158-l-ubs-un-an-apres-le-sauvetage.html>

« Too big to fail : problèmes et solutions ». Un travail mené par la chaire de droit administratif de l'**Université de Fribourg** (avril 2010) :

http://www.unifr.ch/droitadministratif/assets/files/Doc_cours/CI_bancaire/dossier_vidé/Too_Big_To_Fail.pdf

« Régulation financière : Obama promulgue une vaste réforme » : une dépêche de l'AFP parue dans la « Tribune de Genève » :

<http://www.tdg.ch/actu/monde/regulation-financiere-obama-promulgue-vaste-reforme-2010-07-21>

Christian Georges, collaborateur scientifique, Conférence
intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du
Tessin (CIIP), septembre 2010

Entretien avec Jean-Stéphane Bron, réalisateur de « Cleveland contre Wall Street »

Après la fiction de « Mon frère se marie », vous revenez au documentaire, comment interpréter ce choix ?

Jean-Stéphane Bron : Ce passage à la fiction a plutôt représenté une parenthèse. J'ai l'impression de me trouver dans la continuité totale, après « Le Génie helvétique », à la fois d'un point de vue formel et d'un désir de sens. « Le Génie helvétique » mettait en scène un processus démocratique. Il en montrait la fragilité, puisque l'économie était tapie derrière les débats d'une commission parlementaire appelée à légiférer sur les organismes génétiquement modifiés. Je ne connais a priori rien à la finance ni à l'économie. Mais j'avais le projet d'un film sur ce milieu avant « Mon frère se marie ». J'ai fait des recherches extensives et des voyages nombreux pour trouver un lieu qui me permette d'incarner une intuition : nous sommes à la croisée des chemins et quelque chose va forcément se passer ! Bien sûr, je ne pouvais pas me douter que les marchés boursiers allaient s'effondrer à fin 2008. Un jour, j'ai lu une brève indiquant que la ville de Cleveland, alertée par des citoyens, allait tenter de porter plainte contre les banques impliquées dans le scandale des « subprimes ». Le déclic s'est produit. Deux semaines plus tard, je me trouvais à Cleveland.



L'ignorance, c'est un bon tremplin pour un documentariste ?

J'essaie à chaque fois de conserver une grande fraîcheur et de me mettre dans la peau de mes protagonistes. Dans le cas présent, je me suis complètement immergé dans les implications de cette crise des « subprimes ». Il fallait d'abord que je comprenne les rouages par moi-même. Car j'ai un grand désir de faire comprendre les choses par mes films. Le rapport très vivant que j'ai noué au cinéma, je le dois aux séances du mercredi de « Connaissance du monde », auxquelles j'assistais, enfant, avec mon grand-père. Cet homme avait une ouverture étonnante, alors qu'il était sorti deux fois de Suisse tout au plus !

Chaque film appelle de votre part la mise en place d'un dispositif bien établi...

« Le Génie helvétique » était une sorte de thriller politique. « Cleveland contre Wall Street » est l'occasion de revisiter un autre genre : le film de procès. C'est une forme qui, traditionnellement, permet l'opposition des caractères, l'affrontement du Bien et du Mal. Mais je l'aborde un peu à la manière de ce qui s'est passé en Afrique du Sud, dans le cadre du processus « Vérité et réconciliation » : la parole explique, renseigne et devient catharsis. Ce qui m'intéresse, c'est le mouvement de dévoilement progressif. Les procès servent en général à établir des faits, de manière incontestable. Ici, on se situe davantage dans une enquête. On remonte petit à petit la chaîne des responsabilités qui ont abouti à une crise internationale majeure, dont Cleveland est l'épicentre, le « ground zero ». Le procès réel souhaité par l'avocat Josh Cohen n'a pas eu lieu ? Qu'importe ! Tout à coup, « le cinéma substitue à nos regards un monde qui s'accorde à nos désirs » (pour reprendre une formule célèbre). Dans le théâtre que j'ai déniché à Cleveland, je reconstitue un procès où peut s'exprimer une parole authentique. On n'est pas dans un régime de docu-fiction et mes protagonistes ne jouent pas un rôle. Mais, avec une part de mise en scène évidente, j'approche une parole qui s'incarne, dans la vérité de l'instant. La tache aveugle, ce sont les banquiers. On parle d'eux tout le temps, alors qu'ils ne sont pas là...

Comment, pour un producteur, concilier votre souci de réactivité (par rapport à l'actualité) et votre besoin de travailler dans la durée ?

Robert Boner sait que je travaille par cercles concentriques. Il faut d'abord que je brasse large avant que le filet se resserre. Il est vrai que j'ai effectué de très nombreux voyages à Cleveland pendant près d'une année. Mais c'est le

casting et le recrutement de mes huit « témoins » qui m'a pris du temps. Le tournage proprement dit a pris trois semaines (dont neuf jours dans la salle de tribunal reconstituée). Par instants, il y a eu jusqu'à 70 personnes sur le plateau. C'est un dispositif proche de la fiction, alors que je mesurais la fragilité extrême liée au documentaire. Parfois, je n'étais même pas sûr que les gens dont nous avons besoin allaient revenir et terminer le film !

Vous dites que le dispositif judiciaire met en question les outils habituels du documentaire : pouvez-vous préciser un peu ?

Les entretiens sont menés différemment, puisque chaque témoin est soumis au feu des questions de deux personnes aux positions opposées. Les protagonistes étaient priés de jurer devant un vrai juge et devant Dieu, ce qui n'est pas innocent dans le contexte des Etats-Unis... Les membres du jury étaient priés de se montrer objectifs, en ne tenant compte que de ce qui se passait dans la salle. Il y avait la présence du public... Mes efforts ont surtout porté sur la compréhension du spectateur. Il fallait éviter de s'égarer dans cette chaîne des responsabilités dont je parlais. Pour moi, le cinéma du réel ne se limite pas à l'observation et à la captation. Il implique le recours à la mise en scène, sans qu'on puisse parler de truquage ou de manipulation. La réalité est un point de départ pour aller ailleurs. Si elle se dérobe, elle ouvre un boulevard au cinéma. Ma chance, c'est que le procès réel n'ait pas eu lieu. Cela m'a permis d'ordonner les choses selon mon désir. Nous avons tourné à deux caméras, avec de petits rails de travelling. Nous étions quasiment dans l'axe du regard des protagonistes pendant les « audiences ». Il s'agit là de plans de fiction, des plans impossibles à obtenir dans un procès réel. Pour autant, j'insiste sur le fait que mes témoins ne se sont pas mués en « acteurs ».

Un réalisateur suisse qui s'intéresse aux pierres dans le jardin des banques de Wall Street... On anticipe le reproche qui pourrait vous être fait : pourquoi n'avoir pas enquêté sur les errements de l'UBS ?

« Le Génie helvétique » est un film qui avait « brûlé beaucoup de territoire », comme aime à dire Alain Tanner. Donc je cherchais à sortir de Suisse. Je voulais réaliser un film sur le capitalisme en action (après m'être intéressé à la démocratie en action). La crise des « subprimes » m'a offert une parfaite allégorie et Cleveland un lieu dévasté emblématique : la crise que nous avons vécue n'est pas un accident de parcours technique. Elle révèle une grave crise des inégalités dans la répartition des richesses. Pour faire tourner la machine du crédit, on découvre qu'il faut une armée de pauvres. Ce n'est pas étonnant qu'un réalisateur qui vient du pays des banques fasse ce film. Par incidence, il parle aussi de la Suisse.

Est-ce que cette expérience a changé le regard que vous portez sur les Etats-Unis ?

Pas vraiment. Ce sont surtout les innombrables films américains que j'ai vus qui m'ont renseigné sur la réalité de ce pays. Bien sûr, j'ai vécu les élections présidentielles et constaté la capacité de renouvellement de cette démocratie. En même temps, je mesure l'ampleur et la force des mouvements réactionnaires. Sur le terrain, la vie prend le dessus sur les concepts abstraits. Quand on s'aventure dans le quartier de Barbara Anderson, qui apparaît dans mon film, on voit s'incarner une solidarité très éloignée des idéaux individualistes. Le moindre chauffeur de taxi fraîchement débarqué de Karachi se voit déjà entrepreneur et millionnaire. Le rêve demeure, alors qu'il est de plus en plus contredit par la réalité des inégalités. L'évolution des salaires aux Etats-Unis montre que le recours au crédit est souvent la seule solution pour des gens qui, par ailleurs travaillent. Mais avec des salaires minimaux à 5\$ de l'heure...

Dans un entretien, vous affirmiez que la personne filmée a « autant de droits que celui que la filme ». Comment appliquer un tel principe ? Le réalisateur devant sa table de montage n'a-t-il pas, forcément, le dernier mot ?

Il faut que les choses viennent le plus possible des protagonistes. L'important est de ne pas leur imposer quoi que ce soit, de ne pas les enfermer dans mes propres pré-conceptions. Le cheminement du spectateur doit pouvoir être libre : il peut penser ce qu'il veut des personnages. Cela implique d'être vigilant dans la durée des plans, de ne pas saucissonner ce qui est dit, de laisser à chacun le droit d'être compris. Si une phrase dessert un protagoniste, j'essaie d'en garder une autre qui la contrebalance. Je tenais dans ce film à éviter cette espèce de mélancolie ou de désenchantement que certains ont perçu dans mes précédents longs métrages. Cette idée que les petits perdent toujours... Je voulais rester plus proche de l'indignation et de la révolte.

Propos recueillis par Christian Georges, en avril 2010. Photo : Luc Chessex.